



Compiègne, jeudi 3 décembre 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2019/06022**Modifié par l'avis n° FR/2020/05695**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Risque pour la sécurité publique (dégradation du quai)**RIVIERE OISE CANALISEE - QUAI D'AUVERS SUR OISE****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 12/11/2019 à 14:00****o Oise canalisée**

entre les pk 21,800 et pk 21,850 (quai d'Auvers) - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de l'interdiction de stationner au quai d'Auvers sur Oise suite à sa dégradation, sachant que la mairie a interdit par arrêté municipal tout stationnement et toute circulation sur l'embarcadère.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX

Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Arnaud DEVEYER